

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°5 du vendredi 04/03/2022 à 12h15
(6220 et vidéoconférence)

PROCES-VERBAL No 5

Présent(es) en séance :	<p><u>Corps professoral</u> : Armelle Choplin, Simon Hug, Cornelia Hummel, Michalis Nikiforos, Nenad Stojanovic, Matthias Studer, <u>Corps des CER</u> : Alina Datsii, Carinne Domingos, Orlane Moynat, Rojin Sadeghi <u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau, Blaise Dupuis <u>Corps des étudiant-es</u> : Arianna De Stefani, Noémie Gobert, Christopher Horta, Elsa Pais</p>
Excusé(es) :	<p><u>Corps professoral</u> : Delphine Gardey (donne procuration à Armelle Choplin) <u>Corps des CER</u> : Rojin Sadeghi (donne procuration à Carinne Domingos)</p>
Absent(es) :	<p><u>Corps professoral</u> : Christian Brethaut</p>
Invité(es) :	<p><u>Doyen</u> : Bernard Debarbieux <u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera <u>Assistante de l'Administratrice</u> : Murielle Grolimund <u>Conseiller-ère académique</u> : Yali Chen, Gaetan Clavien (Zoom) <u>Autres</u> : Juliet Fall, Marylène Lieber, Pascal Sciarini, Sandrine Sciarrino (Zoom)</p>
Procès-verbal assuré par :	Murielle Grolimund
Information sur la séance :	<p>Participer à la réunion Zoom https://unige.zoom.us/j/63826896016 Début de la séance :12h15 Fin de la séance :13h50</p>

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Communication du décanat
4. Modification de la composition de la commission de l'égalité
5. Modification de la composition de la commission enseignement.
6. Mise à jour des comités scientifiques facultaires.
7. Désignation du/de la Doyen/ne et de son équipe (quorum des présences requis)
8. Rapport sur les conditions du travail CCER et plan d'action du Rectorat : information
9. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 1er mars 2022)
10. Divers

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers	Deux divers sont annoncés. Un troisième divers est annoncé en fin de séance	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec l'annonce des divers	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente	La Présidente informe que les liens de l'enregistrement de la séance précédente suite aux discussions avec le Rectorats sont indiqués dans le procès-verbal (les deux premiers points) Mme Sandrine Billeau souhaiterait que quelques lignes soient indiquées dans le PV concernant le point 2 avant l'insertion du lien vers l'enregistrement de la séance.	Suite à cette demande de modification l'approbation du procès-verbal de la séance précédente est repoussée à la séance prochaine une fois le PV complété.	
3	Décanat	Communication du décanat	Vu l'ordre du jour, le Doyen n'a rien à ajouter sous ce point et des informations seront communiquées directement dans les points suivants.	-	
4	Décanat	Modification de la composition de la commission de l'égalité	Prof. : Emanuela Ceva (représentante du Décanat) Prof. : Marylène Lieber Prof. : Clémentine Rossier retrait de la présidence Prof. : Hy Dao Prof. : Cédric Durand président en lieu et place de Clémentine Rossier Prof. : Nenad Stojanovic CER : Aline Acevedo (retrait) et Gaelane Wolf Etu. : Tina Latifi	La modification de la composition de la commission de l'égalité est approuvée à l'unanimité.	
5	Décanat	Modification de la composition de la commission enseignement.	Composition de la commission de l'enseignement Prof. : Jean-Michel Bonvin (représentant du Décanat) : président Prof. : Remi Baudouï Prof. : Marlyne Sahakian Prof. : Juan Flores Prof. : Anne Sgard Prof. : Juliet Fall Prof. : Matthias Studer CER : Gaëtan Clavier (CA) CER : Loïc Pignolo Etu. : Matthieu Debief retrait Etu. : Johanna Yakoubian retrait PAT : Miriam Blum PAT : Nicolas Arni-Bloch Matthias Studer rappelle qu'il reste encore deux places à pourvoir	La modification de la composition de la commission enseignement est approuvée à l'unanimité.	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
6	Décanat	Mise à jour des comités scientifiques facultaires.	<p>Les directeurs/trices et les autres membres des comités étant élu-es pour 2 ans, la totalité des comités scientifiques (à l'exception du certificat de géomatique – 3 ans) doit être validée par le collège des professeur-es et le conseil participatif. En annexe la liste des comités scientifiques et leur composition.</p> <p>Le trait jaune à droite sur le tableau mentionne que la commission n'est pas tout à fait conforme aux règlements d'études.</p> <p>L'inscription en rouge informe que la composition de la commission a été mise à jour, après l'envoi de l'ordre du jour.</p>	<p>Le vote est global pour tous les programmes</p> <p>La mise à jour des comités scientifiques facultaires a été validée à l'unanimité.</p>	
7	Décanat	Désignation du/de la Doyen/ne et de son équipe (quorum des présences requis)	<p>Conformément au règlement d'organisation SdS, la Présidente du conseil participatif a initié une procédure de désignation du prochain ou de le/la prochaine doyen-ne. Le professeur Pascal Sciarini a proposé sa candidature.</p> <p>Lors de la séance du collège des professeur-es qui s'est tenue le 8 février 2022, les professeur-es présent-es ont donné un préavis favorable (par 38 oui et 2 abstentions) pour la candidature du Professeur Pascal Sciarini à la fonction de Doyen.</p> <p>Le professeur Sciarini propose les vices-doyen-nes suivant-es :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⤴ Professeure Marylène Lieber ⤴ Professeur Jean-Michel Bonvin <p>Présentation du Professeur Pascal Sciarini :</p> <p>P. Sciarini s'est posé deux conditions à satisfaire avant de proposer sa candidature :</p> <p>1° parvenir à constituer une équipe. Il est heureux de présenter les vices-doyen-nes pressenti-es :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marylène Lieber comme vice-doyenne à l'enseignement, qui devrait être remplacée par Juliet Fall dès l'été 2023 ; avec une éventualité que M. Lieber reste en place après l'arrivée de J. Fall et que le décanat soit composé de 4 personnes au lieu de trois. - Jean-Michel Bonvin comme vice-doyen à la recherche. <p>2° en savoir plus sur le projet de fusion entre ISE et GSI. Le Recteur a heureusement fait marche arrière et l'a confirmé lors du CP de janvier 2022.</p> <p>P. Sciarini se présente ensuite brièvement. Il est revenu à l'Université de Genève comme professeur dès 2005. Il a d'emblée pris la direction du SPERI durant 5 ans, puis à nouveau entre 2015 et 2017. En 2013-2014,</p>	<p>La candidature de Pascal Sciarini à la fonction de Doyen est approuvée par :</p> <p>Oui : 16</p> <p>Non : 0</p> <p>Abstention : 1</p> <p>La proposition de Marylène Lieber et Jean-Michel Bonvin à la fonction de vices-doyen-nes est approuvée par :</p> <p>Oui : 17</p> <p>Non : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>il a participé à la mise sur pied de la nouvelle Faculté SdS. Depuis 2017, il siège à la commission de planification. Il a siégé pendant 8 ans à l'Assemblée de l'université, ce qui lui a permis de faire connaissance avec des professeur-es et membres des autres facultés.</p> <p>Au niveau national, il a siégé 9 ans au comité de l'Académie des sciences humaines et sociales, ce qui lui a donné une bonne vision des enjeux de politique scientifique.</p> <p>P. Sciarini croit bien connaître la faculté et l'environnement dans lequel elle s'insère et pense être en mesure de défendre les intérêts de la Faculté.</p> <p>Il est à 6 ans et demi de la retraite et ne fera qu'un mandat.</p> <p>Projets facultaires : la Faculté n'a que 8 ans mais a connu un grand développement. Elle repose sur des bases saines et solides. P. Sciarini remercie le doyen et ses équipes successives pour leur travail très remarquable. Il n'a pas l'intention de révolutionner la Faculté. Il voit plutôt un mandat de consolidation avec l'équipe décanale, qui s'est déjà réunie, pour initier une discussion sur les quelques chantiers à poursuivre ou lancer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les professeur-es, la question de la politique de promotion sera au centre de l'attention du décanat et de la commission de planification. - Professeur-es sur fonds/bourses, il faudra se donner des règles en amont et en aval de ces postes, afin de clarifier les perspectives de stabilisation des personnes concernées ; - CCER : politique de promotion de la relève. (Plan d'action du rectorat). P. Sciarini connaît bien ce dossier, qui lui tient à cœur. - Cursus des formations : P. Sciarini considère que l'offre en formation est riche. Un effort devrait être fait pour la promotion des cursus, via le Site Web ou une plus grande présence sur le terrain (foires, présentation dans les autres universités). - Bachelor : il faudra continuer à œuvrer pour résoudre le problème du taux d'encadrement dans les cours et séminaires du BARI. Plus généralement, il faudra conclure le contrat de prestations avec le GSI ; - Cours à 6 crédits : Même si les Bachelors ont été positivement évalués, il serait intéressant de faire une évaluation de la manière dont la réforme des cours à 6 crédits a été mise en œuvre ; - Master : il nous faut procéder à la planification de l'évaluation des cursus de master, en profitant de réfléchir dans ce cadre à 		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>l'internationalisation des masters, en particulier en ce qui concerne les masters disciplinaires (consécutifs au sens de Bologne), afin d'attirer davantage d'étudiant-es de l'extérieur, d'améliorer les possibilités d'échanges, – et d'aller si possible vers des "doubles diplômes". Nous devons pouvoir profiter sur ce plan de l'attractivité de Genève.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faudra aussi mettre en œuvre la nouvelle charte du doctorat, en nous appuyant à cet effet sur les comités scientifiques. - Enfin, tout au titre de l'enseignement, il faudra poursuivre l'encouragement à l'innovation pédagogique - En matière de recherche, les instruments mis en place (par exemple le seed-money pour le montage des projets) ont été bien pensés et sont des apports bienvenus. La Faculté est en outre bien positionnée sur plusieurs axes stratégiques du Rectorat (numérique, développement durable, relations internationales). Il y aura prochainement une nouvelle mise au concours de pôles nationaux de recherche, il faudrait s'y préparer, monter un projet qui serait piloter par notre faculté. - Service à la cité et communication : la Faculté peut faire encore plus en termes de présence et d'insertion dans le tissu institutionnel, économique et associatif de Genève et de la Genève internationale. - Le site web de la Faculté s'est fortement amélioré, mais il reste à faire dans trois directions : articulation entre le site facultaire et ceux des subdivisions, mises à jour systématiques, traductions vers l'anglais. - Tous ces points seront développés dans le cadre du document de la stratégie de la Faculté pour 2024 – 2026. - En réponse à une question, P. Sciarini indique que le PAT est le corps qu'il connaît pour l'instant le moins, mais selon ses informations, ce corps donne satisfaction. - Marylène Lieber et Juliet Fall se présentent brièvement, tandis que Jean-Michel Bonvin est excusé, il siège dans un colloque de thèse. 		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI																		
8	Conseil participatif	Rapport sur les conditions de travail CCER et plan d'action du Rectorat : information	<p>Point d'information sur le vote de février 2022 des membres du conseil participatif concernant le plan d'actions élaboré par le Rectorat suite à la publication du rapport de l'enquête menée auprès des CER – report de la période de consultation du 18 février 2022 au 18 mars 2022.(voir résultats ci-dessous)</p> <div data-bbox="465 292 1285 831" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #c8e6c9; margin: 0;">Résumé pour A </p> <p style="text-align: center; margin: 5px 0;">En tant que membre élu du Conseil Participatif de la faculté SdS et au regard du projet de plan d'actions élaboré par le Rectorat suite à la publication du rapport de l'enquête menée auprès du corps intermédiaire, êtes-vous favorable à : - une extension de la période de consultation au 18 mars - une extension de la consultation auprès des Conseils participatifs de Faculté</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Réponse</th> <th>Décompte</th> <th>Pourcentage brut</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oui (A1)</td> <td>16</td> <td>100.00%</td> </tr> <tr> <td>Non (A2)</td> <td>0</td> <td>0.00%</td> </tr> <tr> <td>Je m'abstiens (A3)</td> <td>0</td> <td>0.00%</td> </tr> <tr> <td>Sans réponse</td> <td>0</td> <td>0.00%</td> </tr> <tr> <td>Total(brut)</td> <td>16</td> <td>100.00%</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>Information de la Présidente sur le rapport de la commission sur les conditions de travail des CER qui a été publié. Suite à cela, la Présidente du CP de la FAPSE avait suggéré à tous les CP de déposer ensemble une motion demandant une extension du délai au 18 mars à la place du 18 février.</p> <p>En fait, c'est le/la Doyen-ne de chaque Faculté qui doit faire remonter cette motion au Rectorat.</p> <p>Le Doyen précise que le Rectorat a mis en œuvre le projet et le plan d'action CCER et a mis ces documents en consultation auprès de 5 organes universitaires. Les doyen-nes sont consulté-es dans le cadre du CRD et se sont concerté-es pour produire une note de synthèse.</p> <p>Le doyen a transmis au Rectorat l'information selon laquelle les CP de 8 facultés ont demandé à être ajoutés à la consultation. Aucune décision n'a été prise au Rectorat à ce jour, mais un échange à ce propos est agendé au prochain CRD.</p>	Réponse	Décompte	Pourcentage brut	Oui (A1)	16	100.00%	Non (A2)	0	0.00%	Je m'abstiens (A3)	0	0.00%	Sans réponse	0	0.00%	Total(brut)	16	100.00%		
Réponse	Décompte	Pourcentage brut																					
Oui (A1)	16	100.00%																					
Non (A2)	0	0.00%																					
Je m'abstiens (A3)	0	0.00%																					
Sans réponse	0	0.00%																					
Total(brut)	16	100.00%																					

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
9	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 1er mars 2022	<p>Question de Sandrine Billeau :</p> <p>1. Le Rectorat maintient-il sa décision de facturer l'occupation des salles, y compris pour les membres UNIGE ?</p> <p>Réponse du Doyen : suite à des interpellations à ce propos lors d'une séance de CRD, le Rectorat a aménagé sa décision. La proposition initiale était la facturation systématique pour les événements associant des externes et faisant l'objet de frais d'inscription. Suite aux interpellations de quelques doyen-nes, le Rectorat a proposé que si le budget d'un événement devait être dépassé en raison de locations de salles, il procéderait à la mise en place d'une garantie de déficit d'un montant équivalent.</p> <p>Enfin, pour tout ce qui concerne la formation, la gratuité est maintenue. La question se pose encore pour certaines écoles d'été</p> <p>2. Serait-il possible pour les représentant-es des 3 corps non-professoraux qui participent aux commissions, d'obtenir les résultats concernant les dossiers de premiers renouvellements de professeur-es ?</p> <p>Le Doyen ne peut rien communiquer à ce jour car la campagne actuelle est en cours de finalisation. Il rappelle qu'une étape supplémentaire a été introduite dans la dernière version du Rpers ; en effet, le dossier de renouvellement constitué par la commission doit être complété par un avis du décanat sur la qualité du pilotage d'équipe (RH) et des relations avec les collaborateurs/trices pour chaque collègue. Les modalités de confection de cet avis sont laissées à l'appréciation des décanats ; ceux-ci n'étant pas toujours impliqués dans les subdivisions dans lesquelles prestent les professeur-es concerné-es, le décanat procède en l'état à une consultation de représentant-es du CER au CP et des directions de subdivision. Mais à l'avenir, il serait souhaitable d'identifier pour chaque subdivision un-e CER membre du CP qui serait habilité à recueillir les avis sur le sujet.</p> <p>Pour Sandrine Billeau, ça ne répond pas vraiment à la question de base. selon elle, ce ne sont pas que les représentant-es des PAT et CER au bureau du CP qui devraient se prononcer sur le sujet, mais également les représentant-es à la Commission des premiers renouvellements.</p> <p>Pour cette année, la demande a plutôt été portée vers les directions de subdivisions.</p> <p>Pour les prochaines années, il faudra peut-être un peu mieux se préparer pour pouvoir faire face à des situations un peu plus délicates.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Pour la prochaine commission des renouvellements en fin d'année 2022, l'attente sur l'avis des PAT méritera d'être éclairci.</p> <p>Le Doyen propose que les avis des trois corps soit recueillis par leurs pairs, membres du bureau du CP.</p>		
10	Conseil participatif	Divers	<p>Le divers de C. HUMMEL est en lien avec l'occupation des cafétérias organisée par les étudiant-es : pourrait-on prévoir une rencontre annuelle avec des délégations de tous les CP des autres facultés ? il faudrait avoir un "ordre du jour" avec des problématiques communes ; On pourrait prévoir cette rencontre éventuellement à la rentrée prochaine. La Présidente va faire une proposition à Gaelle Molinari, Présidente du CP de la FPSE, avec qui elle a eu des contacts.</p> <p>Le divers de Noémie Gobert porte sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le suivi et l'encadrements des projets de recherche. Dans certaines subdivisions, le séminaire d'encadrement du Projet de recherche (PdR) porte sur un an avec 6 crédits, alors que dans d'autres subdivisions, le séminaire porte sur un semestre avec 3 crédits. Pour le Doyen, il faudrait voir comment harmoniser les dotations et également ajuster les cahiers des charges à 6 crédits. C. Hummel se dit étonnée de ces disparités sur la valeur en crédits des séminaires, les crédits des projets de recherche étant en principe harmonisés au niveau de la faculté. Les pratiques sont différentes, mais au final il n'y a peut-être pas tant d'inégalités. 2. Proposition des cours : l'étudiant-e fait ses choix de cours, mais lors de la rentrée suivante certains cours qui auront été choisis ne sont plus donnés, ou ont lieu en même temps que d'autres cours Concernant les cours qui se chevauchent, le Doyen mentionne le manque de locaux qui rend difficile la confection de la grille des cours. Mais le secrétariat des étudiant-es est particulièrement attentif à ce que les cours obligatoires ne se chevauchent pas. Concernant les cours non donnés certaines années, cela tient essentiellement aux absences liées aux congés scientifiques de collègues. La règle la plus fréquente est qu'un-e collègue remplace la ou le bénéficiaire d'un congé. Quand ce n'est pas possible, le cours est suspendu. Mais pour que cela ait un impact limité pour les étudiant-es, l'information doit être communiquée aux étudiant-es plus d'un an à l'avance. Pour cette raison, le décanat demande aux 	-	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>collègues planifiant un congé d'anticiper cette suspension en l'annonçant aux comités scientifiques de programmes au moins 18 mois à l'avance de façon à en informer les étudiants bien en amont. La mise à disposition de cours enregistrés pour suppléer à l'absence d'un enseignant pendant un semestre ne semble pas une bonne alternative.</p> <p>Le divers d'Elsa Pais est une question au décanat : est-il possible d'obtenir un rendez-vous avec le secrétariat des étudiant-es afin de comprendre pour quelles raisons ils/elles ne peuvent pas obtenir une semaine supplémentaire de révision avant les examens ?</p> <p>Le Doyen annonce qu'une séance avec la commission de l'enseignement est prévue prochainement. Il a été informé que la représentation étudiante est incomplète à ce jour et invite de nouvelles candidatures à se manifester.</p> <p>Prochain CP : La Présidente et plusieurs membres seront absent-es le 7 avril. Aussi, le prochain CP est déplacé au vendredi 8 avril à 12h15, et sera présidé par Blaise Dupuis en raison de l'absence de la Présidente et de la Vice-présidente.</p>		